

— xavier cinçon, daniel julien, andré kamga —

Éléments d'analyse pour une lecture compréhensive des «vécus malheureux» des maires ruraux en France¹.

Introduction

Au travers de la dynamique instable des nouvelles configurations territoriales et d'une modernité institutionnelle s'inscrivant toujours davantage au cœur des champs périphériques du pouvoir politique, et plus particulièrement au sein des espaces ruraux, il s'agit de soumettre, par ce travail, une grille de lecture de l'émergence de formes plurielles de «vécus malheureux» des maires des communes rurales, non professionnels de la politique, en essayant d'en dresser, de manière compréhensive, une typologie. La position de maire, classiquement associée à des logiques de reconnaissance et de prestige dans le village, possède, pour le spectateur profane, une forme d'évidence trompeuse dans la façon dont il l'appréhende. Celle-ci se révèle être fondamentalement le lieu de petites souffrances, de douleurs, de frustrations et de déceptions multiples, insoupçonnables et généralement tues, que nous nous proposons de formaliser, essayant de rendre en partie justice au substrat strictement affectif susceptible de peser sur l'activité de l'élu municipal, de l'influencer à sa mesure.

Notons que notre propos s'inscrit davantage dans la volonté (certes très ambitieuse) de soulever des problématiques généralement délaissées par la science politique que d'apporter une réponse définitive et tranchée aux thématiques évoquées. Nous aborderons dans un premier temps l'exposé de la méthodologie et du parti pris analytique, puis nous nous consacrerons à la mise en place détaillée des concepts clé de notre recherche. Sur la base d'emprunts analytiques à deux modèles théoriques que l'on a coutume, à tort ou à raison d'opposer, le schéma conventionnaliste de Boltanski - Thévenot, et la sociologie de la domination de Bourdieu, nous avons tenté de dégager des passerelles à même de fournir des éclairages complémentaires sur les phénomènes sociaux à l'œuvre. Pour un exposé détaillé du travail de Boltanski et Thévenot, voir, entre autres, Juhem P. (1994).

L'intercommunalité² comme cadre d'étude.

Nous précisons que le cadre intercommunal auquel il est fait référence ici correspond à un dispositif contractuel que des communes peuvent adopter dans l'objectif de mener une politique locale de coopération sur des compétences précises (voirie, ramassage et traitement des ordures ménagères, transports public...), tout en gardant une indépendance pour les compétences qui ne sont pas mises en commun. Il nous faut aussi attirer l'attention sur le fait que l'émiettement est une caractéristique du tissu institutionnel local français qui compte plus de 36000 communes (pour près de 60 000 000 habitants), 90% d'entre elles comptant moins de 2000 habitants. Une communauté de communes peut faire évoluer ses compétences, en fonction des besoins des collectivités locales qui la composent, par le fait même de ces collectivités locales.

Historiquement, la première forme d'intercommunalité remonte à plus d'un siècle. Elle a tout d'abord été une réponse à la faiblesse des moyens pour gérer par exemple l'électrification des communes rurales ou encore l'assainissement, à travers la création des syndicats intercommunaux. Dans les années 60, l'exode rural et la croissance démographique et économique des communes périurbaines aidant, de nouvelles structures intercommunales apparaissent : les Districts, les Syndicats d'Agglomérations Nouvelles et les Communautés Urbaines. En 1992, la loi ATR crée les Communautés de Communes, dispositif que le milieu rural s'approprie rapidement. Dès lors, avec la loi d'orientation pour l'administration territoriale, une intercommunalité de projet apparaît, dans une logique de développement local, d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 1999 une loi sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité est votée, et en 2000, le

¹ Nous remercions beaucoup Anne Marie Granié et Jacques Abadie pour leur lecture critique de ce travail. Une grande partie de la démarche ici esquissée est redevable aux apports théoriques et méthodologiques du DEA de sociologie et d'économie rurales (ESSOR) de l'université de Toulouse II (co-habilité par l'E.N.F.A et l'E.N.S.A.T de Toulouse).

² Voir Hardy J. (1998)

territoire national est couvert par 1847 structures intercommunales sous la forme d' Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant une fiscalité propre ; les élus de ces EPCI étant des représentants des élus des communes adhérentes. Environ 2000 EPCI au 1er janvier 2001, rassemblant 21 655 communes ; en 2002, les EPCI sont 2 175, rassemblant au final plus de 91% de la population française.

L'aménagement comme exemple d'enjeu

Différents exemples de difficultés d'insertion d'une commune dans une Communauté de Communes ont été extraits de différents terrains (Vienne, Haute Garonne, Essonne). Pour illustrer notre propos, voici un contexte de cas dans l'Essonne : le Canton de Méréville, situé à l'extrémité sud du département de l'Essonne, entre les cantons d'Etampes et de Dourdan.

Localisé à 50 kilomètres de Paris, il constitue avec 23172 hectares et 22 communes le canton le plus étendu du Département. Pourtant, dans la majorité de ces communes, la population ne dépasse les 500 habitants. Les villages, encore très fortement marqués par l'activité agricole, se sont historiquement constitués comme de petites unités de vie autonomes, gérant « confortablement » leurs affaires d'une façon relativement indépendante les unes par rapport aux autres.

Néanmoins, les choses ont rapidement évolué suite à la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile de France en 1990. Le canton de Méréville a été contraint, sous l'impulsion du Conseil Général de l'Essonne, de mettre en place un schéma directeur cantonal, afin d'opposer aux imposantes prescriptions des services de l'équipement de la région Ile-de-France, son propre modèle alternatif de gestion de l'espace. Pour entamer la démarche collective de programmation spatiale, les communes cantonales se sont regroupées dans un Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (S.I.E.P) et ont confié la maîtrise d'ouvrage du schéma directeur local aux techniciens de la SEM d'aménagement du département.

Très rapidement, au contact des aménageurs-experts de la SEM, les élus ont été confrontés aux nouvelles pratiques du management de projet, et ont durement ressenti le « *gap* cognitif » les séparant des agents techniques, infiniment plus compétents qu'eux pour traiter du devenir de leur espace. Peu à peu, du fait de leur inexpérience, de leur manque de

pratique de la concertation, ils ont senti le projet d'aménagement leur échapper, sans véritablement avoir autre chose à faire valoir, auprès des prestataires de la SEM, que leur amateurisme dévoué et « insuffisamment éclairé » de maire rural.

1. Les épreuves de réalité génératrices de difficultés

1.1. La personne de l'élu et les épreuves de réalité

L'élu municipal doit, au travers de ses réalisations, servir un bien commun. Nous définirons le champ politique communal comme un univers de relations sociales, susceptible d'être objectivé sous la forme d'un sous espace social, peuplé d'un répertoire de personnes et d'objets (les actants) entretenant un rapport étroit avec l'intérêt général (ici l'intérêt communal). L'élu se trouve de fait soumis, aux deux pôles d'un champ politique communal scandé par un registre civique³, à deux types d'épreuves de réalité⁴:

- La première épreuve, que nous nommons Epreuve de Réalité Ascendante (ERA), émane des villageois et/ou de groupes constitués (associations, syndicats, ...) - soit la partie « basse » de l'espace politique communal - amenés à qualifier, de façon souvent diffuse, les politiques publiques locales.

- La seconde, que nous nommerons Epreuve de Réalité Descendante (ERD), caractérise un jugement - construit à partir d'actants situés dans la partie « haute » du monde civique (tels les services déconcentrés de l'Etat) - portant pour l'essentiel sur la validité juridique des actions et des moyens mis en œuvre pour produire des biens publics.

Ces deux types d'épreuves de réalité, constitutives de situations critiques de critique (soit par les habitants, soit par l'Etat), sont à l'origine chez l'élu d'affects négatifs multiples (déception, mal-être) générés par la remise en cause ou la perte de son crédit. Elles sont renforcées à la fois par les nouvelles demandes de populations rurales recomposées (Kayser, 1990) ; par un désengagement de l'Etat, confiant à l'échelon communal prérogatives et compétences plus larges, exigeant des performances accrues en matière d'administration et de gestion publique ; et par une logique de projet sans cesse plus pesante.

³ au sens de L. Boltanski, L. Thévenot, 1991, pp. 231-234

⁴ Terminologie empruntée à l'économie des institutions (décrit la confrontation d'un bien public à des systèmes d'attente).

Notons que le positionnement relatif des «actants» constitutifs d'épreuves de réalité distinctes - cristallisées dans le discours des maires par la dénomination de personnes, de services, de formes légales auxquels ils doivent faire face - largement intuitionniste au départ, s'est avéré conforme aux schèmes de classement inconsciemment révélés par les maires lors de nos entretiens (ces derniers étant aptes à «situer» l'importance relative des éléments constitutifs de leur environnement socio-institutionnel d'inscription).

D'un point de vue moins axé sur l'importance accordée à l'expérience subjective de l'action publique, on notera aussi que la mise en évidence d'une structure des relations hiérarchiques au sein de laquelle (pour les besoins de l'analyse), une position centrale est arbitrairement donnée au maire, cette structure de relation est étroitement corrélée à la structure des opportunités d'empêchement de l'action de l'élu, ou mieux, à la structure de distribution inégale de la capacité d'empêcher une action publique d'aller à son terme⁵.

1.2. Des épreuves de réalité aux *misères de position*⁶.

C'est de la place particulière qu'il occupe dans son espace social d'inscription que l'élu en tant qu'acteur est soumis, lorsqu'il y a lieu, à un «mal-être» relatif spécifique. En refusant de confondre la problématique de la condition (matérielle) du maire rural avec celle de sa position dans le champ politique local, nous pouvons faire émerger l'idée d'une «souffrance» uniquement liée à la place (ou au rôle) qu'il occupe dans ce champ, et au système de propriétés qui (relativement indépendamment de la personne) la caractérise.

C'est le «chaos» sous-jacent, et normalement tu, des ajustements auxquels le maire sacrifie pour s'adapter à un monde rural en plein bouleversement, que nous avons souhaité ici souligner. Nous postulons que ces tentatives d'ajustement - déterminées par les positions qu'occupent les individus dans des espaces spécifiques - sont justement loin d'être évidentes, et s'avèrent potentiellement génératrices de ce que nous appellerons, à la suite de P. Bourdieu (1993), des *misères de position*.

A condition de reconstituer le sous-espace social dans lequel l'élu évolue quotidiennement, on définira la misère de position comme la relation problématique du maire rural au répertoire de personnes et d'objets de cet espace analytiquement reconstruit

(situation relative de dominé), relation de fait génératrice de frustrations et de déceptions intériorisées (ressentiment, dénonciation de l'injustice ou de déshonneur subi...). C'est le sens porté par la métaphore du contrebassiste (Bourdieu, 1993, p. 16). L'«effet de position» ne consiste donc pas seulement à relier certaines pratiques aux propriétés de la position que l'on occupe dans le monde social, il permet d'effectuer un repérage des souffrances strictement liées à cette position, invisibles parce qu'insoupçonnables par le tout venant (distinctes des souffrances de condition, et donc de la misère de condition comme la pauvreté, la maladie, ...). Nous avons souhaité éviter les dangers «réductionnistes» inhérents à l'idée de «souffrance de position» (voir N. Mayer (1995) et G. Grunberg, E. Schweisguth (1996)) en essayant d'enrichir la portée du concept par le biais des apports conventionnalistes.

Si d'un point de vue méthodologique, dans cette problématique, la relation d'enquêteur à enquêté n'est pas sans poser problème, nous avons privilégié une conception de l'acteur confiante dans les capacités de ce dernier de se retourner l'espace d'un moment sur lui-même, sur ses pratiques, et de découvrir (au sens de se découvrir et de faire découvrir à autrui) les expériences particulières, quelques fois douloureuses, d'une réalité subjectivement vécue.

Au cœur de cette perspective, une attitude d'écoute accueillante et empathique est privilégiée pour permettre l'entraînement d'un «bonheur d'expression» chez l'interviewé, ainsi - pour reprendre les mots du chapitre «Comprendre» de «La misère du monde» - : *«Certains enquêtés, surtout parmi les plus démunis, semblent saisir cette occasion exceptionnelle qui leur est offerte de témoigner, de se faire entendre, de porter leur expérience de la sphère privée à la*

⁵ Compte tenu du fait que la capacité formelle d'empêchement étant renseignée par le Droit administratif et faisant l'objet d'un quasi monopole des services et des fonctionnaires de l'Etat, tandis que la capacité «informelle» de tenir tête à l'homme public est elle, beaucoup plus fluide, contingente, émanant le plus souvent d'administrés - généralement regroupés en association, en groupe de pression - mécontents de ce qui se passe dans leur village.

⁶ Trois déclinaisons courantes peuvent caractériser la misère de position : le problème de la domination et de la violence symbolique qui s'exerce sur les individus (échec scolaire), la question de la coexistence de personnes qui diffèrent culturellement symétriquement les unes des autres (immigration), et enfin le mal être inhérent à l'«entre deux mondes» (les trajectoires dans la cellule familiale).

sphère publique ; une occasion aussi de s'expliquer, au sens le plus complet du terme, c'est à dire de construire leur propre point de vue sur eux-mêmes et sur le monde, et de rendre manifeste le point, à l'intérieur de ce monde, à partir duquel ils se voient eux-mêmes et voient le monde, et deviennent compréhensibles, justifiés et d'abord pour eux-mêmes» (Bourdieu, 1993, p. 1407). L'émergence de ce bonheur d'expression, devant permettre d'accoucher de l'expression du malheur, a requis de notre part que nous contactions des élus avec lesquels nous avions quelques affinités de départ, et ce pour qu'ils puissent s'exprimer sans trop de méfiance quant à nos intentions, sans crainte d'être jugés. Nous insistons sur le fait que notre pratique consistait à assister le déroulement de la capacité des élus - que nous postulions partagée par tous - à l'autocritique ou à l'auto appréciation, de leur compétence à s'appuyer sur leur sens du juste et de l'injuste, du convenable et de l'inconvenant, du normal et de l'anormal. Ici, le projet idéal énoncé par Pierre Bourdieu rejoint de façon étonnante l'axiome de Luc Boltanski pour qui : «les acteurs disposent tous de capacités critiques, et les mettent en œuvre de façon quasi-permanente dans le cours ordinaire de la vie sociale» (Boltanski, 1990, p. 54).

Dans notre étude, nous tentons de démontrer comment ces misères de position peuvent contribuer au choix des formes institutionnelles dans lesquelles les maires ruraux, non professionnels de la politique, conduisent leur action aujourd'hui. Pour cela nous distinguerons les misères d'ajustement et les misères de déclassement, comme deux types de misères de position.

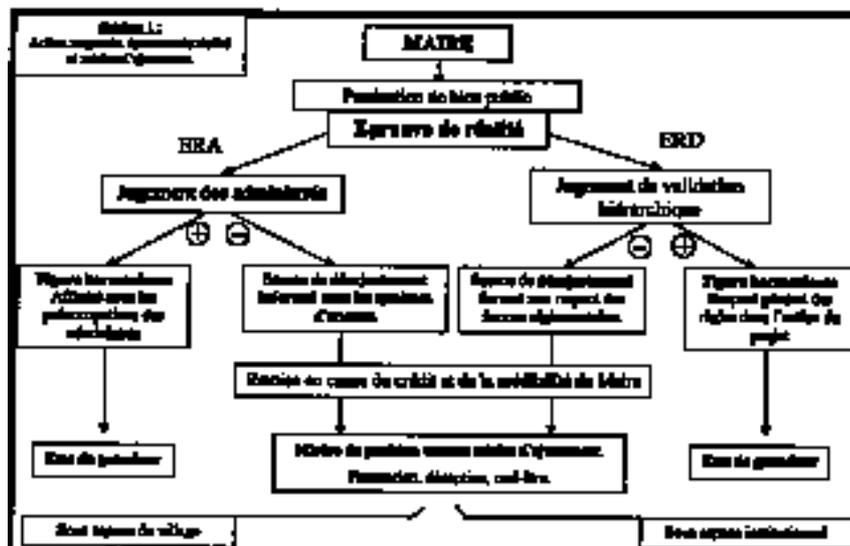
2. Les misères d'ajustement (Voir schéma n°1)

Le maire doit satisfaire aux attentes des administrés en matière de production, de sauvegarde et d'amélioration de biens publics, et ceci en adéquation avec les attentes exprimées ou latentes de la population villageoise. De la même manière, le rapport entretenu avec les institutions étatiques requiert des compétences accrues quant au fond et à la forme de l'action à mener.

Dans les deux cas, la confrontation aux diverses épreuves de réalités contraint l'élu à entretenir un rapport avec des formes de savoir-faire et de savoir-être que l'on ne peut à l'évidence tenir comme «naturelles»⁷, le soumettant ainsi en permanence au risque d'une défaillance dans l'action publique menée.

On en veut pour preuve les expressions qu'emploient les élus lorsqu'ils évoquent leurs difficultés, abordées sur le registre du combat, du mal-être général ; relatant des troubles du sommeil, des situations d'angoisse, des cauchemars, une tension artérielle qui monte ; avouant un recours aux calmants ou le «besoin d'un petit remontant» pour «aller au Conseil». Ces premières «misères» sont les résultantes de la position fragilisante de l'élu, devant épouser harmonieusement les aspérités de sous-espaces sociaux différents aux exigences distinctes

⁷ Boltanski L., Thévenot L. (1991, p. 184) qualifient de «naturelle» une situation placée sous la forme de l'évidence, c'est à dire dans laquelle la personne au sein d'un monde d'actants (personnes et objets) donné saura agir sans que rien ne vienne la troubler dans son action.



(celui du village et celui des institutions déconcentrées).

Par exemple, La violence relative des termes servant la description des relations avec les échelons administratifs de contrôle sont autant d'indicateurs des difficultés de conduite de l'action publique dans les formes imposées (différents maires sans trop se soucier des procédures réglementaires en la matière, en arrivent à confier le soin de mener des travaux de réfection de bâtiments publics à des artisans sur la base principes de jugements essentiellement «domestiques» - parce qu'ils les connaissent bien, ou en ont entendu parler de façon élogieuse par des amis ou collègues. Les actions sont assez fréquemment évoquées sur un mode de la «débrouille»).

Cette difficulté de conclure dans les formes adéquates un dispositif public spécifique témoigne du défaut de «sens du jeu» comme sens de l'action appropriée, comme sens du jeu adéquat avec le jeu joué. Cette «mésalliance» pratique de l'acteur municipal avec des êtres incontournables de son environnement d'insertion - personnes (habitants, fonctionnaires des services déconcentrés de l'Etat) ou objets (règlements, lois...) - est une source potentielle de malaise, d'inconforts psychologiques et physiques. Un maire : «(...) *Le contrôle de légalité qu'est là pour dire ... qui dit, qui dit que j'ai mal travaillé (...)*».

En outre, parce qu'étant démuné de ce «sens de la justesse», il rencontre beaucoup de difficultés dans le montage des dossiers. Maladresses a posteriori constitutives d'échecs sanctionnant la soutenance des projets et qui entraînent autant de brisures du cadre idéalement harmonieux devant régir les relations entre les «actants» civiques locaux. Le même : «*Mais j'ai déjà monté des dossiers qui nous ont été refusés (...). Le dossier de réhabilitation de l'école élémentaire m'a été refusé, pourtant on avait argumenté qu'il y avait un passage de train, que y avait bon, enfin plein de choses, mais des fois les choses, on se demande où on va les chercher, quand on y réfléchit à tête reposée ben on se dit : 'Mais pourquoi j'ai écrit ça ?'».*

Les relations avec les fonctionnaires des administrations locales sont grosses de tensions, vécues sur le mode de l'affrontement et déclenchent une série d'inconforts, physiques - un élu : «*Bon, je dois dire que j'ai été trois jours sans dormir puisqu'il a fallu que je me batte avec la préfecture*» - ou de l'ordre du mal être assez général - un élu : «*Le jour où j'ai*

gagné, j'ai fait un «ouf» de soulagement (...) les secrétaires étaient contentes parce qu'elles n'y arrivaient plus hein, un jour la secrétaire générale me dit «moi je ne peux plus rien faire avec la préfecture, prenez votre téléphone, maintenant c'est à vous de jouer parce que moi j'peux plus» (...) un jour j'ai demandé à ma secrétaire de monter un dossier de DGE auprès des services de l'Etat pour la réhabilitation de l'école maternelle, alors elle m'a répondu comme elle me répond parfois avec son accent : « - Mais monsieur le maire, je vais vous le monter mais, je suis sûre qu'on l'aura pas » ».

Les discours des élus témoignent de leur connaissance pratique des principes d'entrée dans le «jeu» conditionnant leur investissement ultérieur dans la sphère publique locale, tel la capacité de renoncer au particulier, au bénéfice de l'intérêt du plus grand nombre⁸, formule d'investissement adéquate dans l'espace politique⁹. Cependant le manque de complicité objective sous-jacente entre les structures objectives de l'espace d'inscription (répertoire d'êtres et d'objets de ce champ politique communal) et les structures de perception et d'action du maire rural, caractérisent une forme particulière de misère de position que nous appellerons «misère d'ajustement».

Cette misère d'ajustement possède une visibilité remarquable lorsque le maire est un nouvel entrant dans l'espace politique local. Un élu : «*il a fallu connaître tous les rouages de l'élu, apprendre à connaître tous les interlocuteurs parce que je connaissais personne, c'est ça qui a été le plus dur (...) ma hantise au départ c'était lorsque les filles, les secrétaires, me passaient quelqu'un au téléphone pour que je prenne une décision alors que je connaissais rien à l'affaire (...)*».

⁸ Un élu : «*Moi je me présentais pour être conseiller municipal et puis heu... et puis continuer à apporter une petite collaboration au service de ... enfin une petite aide à la commune (...) de toute façon l'action de maire, y'a d'abord la vie de maire avec les administrés où on doit s'occuper de tout au mieux, de tous les administrés*».

⁹ La genèse de cette disposition civique est grandement imputable aux effets de trajectoire biographique (par exemple, un des élus a été, plusieurs années durant, impliqué dans la vie associative de sa commune en tant que président du Comité Cantonal des Jeunes Agriculteurs et actif au sein d'autres associations).

2.1. Dynamique des misères d'ajustement

Considérant la misère d'ajustement comme une forme spécifique de misère de position, il convient de se demander quels sont les facteurs susceptibles d'en atténuer ou d'en accentuer les effets.

2.1.1. Facteurs d'atténuation des misères d'ajustement

a) Un premier «*effet de relativisation*», consiste à rabaisser le statut des épreuves ou des sanctions auxquelles est soumise la personne (par exemple en dénonçant leur caractère injuste, mal adapté...). Cette attitude a pour effet de s'«*agrandir*» (ou de maintenir sa grandeur) à ses propres yeux et aux yeux du spectateur face auquel elle est adoptée, minimisant l'importance de l'erreur commise ou remettant en question la justesse du jugement hiérarchique portant sur l'action. Elle permet d'aménager un caractère supportable de la mise en cause en prenant cette dernière d'assez haut, pour ce qu'elle est, une simple contradiction ponctuelle dans le déroulement de l'action publique. Un «*dilettantisme ludique*» est ainsi parfois affiché par l'élu, néanmoins il entre en contradiction avec des termes et propos clés du discours. En effet, l'aisance dans l'action, repérable dans la justesse de l'ajustement aux structures objectives du champ politique communal ne peut être le fait que des seuls «*virtuoses*» qui, ayant parfaitement fait leurs les «*règles*» de ce champ, peuvent alors en jouer et s'en jouer, c'est-à-dire ne pas commettre de faute. Cette présentation de soi, partielle parce que stratégique (Goffman, 1973, pp. 61-68), est destinée à faire «*bonne figure*», à donner ou à préserver des attributs de sa «*grandeur*».

b) Le second effet que nous appellerons «*effet d'apprentissage*» naît de l'exposition répétée dans le temps aux actants contrariants de l'environnement institutionnel, et permet une plus grande quiétude face aux épreuves, sans que les pratiques soient pour autant jamais parfaitement arrangées.

Cependant, ce facteur ne contredit pas le schéma d'explication précédent. En effet, des termes significatifs des discours sont en contradiction flagrante avec l'idée que les maires enquêtés seraient parvenus à une maîtrise systématique des équipements de l'environnement civique. Il s'agit d'une atténuation limitée et non résolutive des misères d'ajustement.

2.1.2. Facteurs d'accroissement de la misère d'ajustement

a) Le premier renvoie au «*coût de l'action publique*».

A. Hirschman (1995, p. 159-204) explique que c'est du décalage entre les résultats escomptés de l'action publique menée, et la réalité du résultat de l'action, que vont naître déception et sentiment d'échec. Dans ce cadre, il est logique de penser que plus l'élu s'investit dans l'activité de production de biens publics, plus il est amené à en attendre des gratifications, telle que la reconnaissance publique du travail bien fait. Pourtant, ce profit symbolique élémentaire est suspendu par les épreuves de réalité en tant qu'elles permettent d'évaluer l'action entreprise. Le coût de l'action publique peut alors être défini comme le sacrifice de sa consommation privée (consommation de loisirs, temps passé avec la famille, à son travail, ...) au bénéfice du service de la collectivité. «*Lorsqu'on se lance dans une activité d'ordre public, c'est souvent avec l'illusion qu'on pourra s'en arranger facilement, sans négliger ni sacrifier un seul devoir, occupation ou plaisir habituel*» (Hirschman, 1995). Illusion rapidement brisée par les exigences et les contraintes qu'impose l'activité mayorale.

Dans de nombreux cas, le coût de cet investissement est exorbitant. Un élu : «*Ha ben l'métier d'agriculteur on ... il en a souffert hein, il a d'abord fallu se défaire des animaux, des chèvres, il a ... comme tu sais un atelier de cent chèvres, bon, y avait pas de repreneur derrière, les enfants partaient les uns après les autres donc on a commencé par diminuer le troupeau caprin et puis on s'est retrouvés en céréales, cultures sèches, et puis et ben de temps en temps il faut se lever la nuit pour aller labourer ...voilà. Puisqu'à la mairie, je dois passer 35 à 40 heures par semaine actuellement*».

C'est sur ces bases que risque de se développer un *sur-engagement* gros d'un potentiel de déception.

b) Le second facteur d'accroissement de la misère d'ajustement rejoint plus directement le caractère «*bicéphale*» de l'épreuve de réalité. Dans une logique de projet, le maire se trouve pris en tenaille entre les attentes formelles d'une administration «*tatillonne*» et celles multiples et souvent divergentes des administrés.

2.2. Misère d'ajustement et *paradoxe de l'action publique*

La misère d'ajustement semble alors révélatrice d'un *paradoxe de l'action publique* : plus les élus souhaiteront inscrire dans leur commune une dynamique de développement (maintenir à un état assez élevé la production de biens publics ou l'accélérer), plus ils seront soumis aux Epreuves de Réalité Ascendantes (ERA) et Descendantes (ERD), potentiellement déstabilisantes moralement et physiquement. Ce paradoxe peut entraîner plusieurs effets pervers, le premier étant le retrait, la désertion de la sphère publique ; le second, l'abandon d'une politique de projets et l'adoption d'une gestion patrimoniale des actifs de la commune, simplement orientée vers la préservation en l'état des structures villageoises.

2.3. La misère d'ajustement et le cadre intercommunal

Telle que nous l'avons construite, qu'advient-il de la misère d'ajustement lorsque nous considérons le cadre intercommunal comme cadre pertinent de l'action du maire. Quels sont ses effets sur cette misère de position ? Nous admettons que globalement l'intercommunalité vise à la prise en charge de compétences que les communes seraient à elles seules incapables d'assumer financièrement et/ou d'un point de vue organisationnel. Instituant entre elles des règles de coopération dans un certain nombre de domaines, elles vont pouvoir mobiliser et coordonner une grande diversité d'acteurs et de ressources. Notre propos est le suivant : à partir du moment où est instauré un principe de péréquation de la charge de supporter le bien commun, on assiste à la disparition de ce *paradoxe de l'action publique*.

L'homme public (et son équipe municipale) n'ayant plus la charge exclusive et directe d'assumer les réalisations, les potentialités de frustration et de déception qui leur sont associées au travers des Epreuves de Réalité sont moindres parce que réparties sur un plus grand nombre d'élus. Pour les ERD, la mobilisation de spécialistes permet de s'assurer que les dispositifs publics collectivement construits seront conformes aux «*règles*» et aux exigences les plus diverses. La «*chance*», pour le maire rural, d'être sanctionné sur des montages complexes de dossiers, et d'en souffrir, en sera donc d'autant réduite. Le cas échéant, c'est un système collectif de gestion qui sera visé. De la même manière, concernant les ERA, l'établissement des projets s'opère dans un cadre institutionnel relativement à l'abri du

regard des spectateurs profanes intéressés, et de leurs critiques. Le fait qu'il s'appuie sur «*le dos d'un collectif*» pour gérer tel ou tel domaine d'activité permet également d'abaisser son coût d'investissement dans l'action publique (les prises de parole au sein du collectif n'ayant lieu le plus souvent que pour s'assurer que sont bien respectés et pris en compte les intérêts particuliers de sa commune).

3. L'intercommunalité, une figure imposée... et admise

Les communes rurales sont confrontées à une plus grande complexité de l'administration locale, nécessitant des solutions de plus en plus coûteuses. Elles se doivent de s'entendre au moins sur l'essentiel. Pondérant cette dynamique, D. Gaxie (1997, p. 27) souligne que : «*le cadre communal semble bénéficié d'un attachement, sans doute inégal, mais apparemment assez largement répandu. Organisation territoriale «naturelle» pour beaucoup de citoyens, l'institution est en affinité avec le souci que les décisions concernant le cadre de vie immédiat (...) et la gestion des édifices et des espaces affectivement valorisés de ce que beaucoup considèrent comme leur première patrie, soient contrôlés par des élus familiers et accessibles*».

Or, le niveau intercommunal, à mesure qu'il multiplie les succès, tend progressivement à gagner en réalité et à produire à son tour des effets d'institution à caractère cumulatif. Qu'est-ce à dire sinon que l'intercommunalité semble peu à peu constituer la figure imposée et imposante de l'agir collectif. Admettons cet aspect pour nous autoriser quelques remarques sous-jacentes. Une certaine réserve, voire un ressentiment à l'égard de l'intercommunalité semble manifeste. Puissant moyen de contournement des *misères d'ajustement*, comment alors expliquer que l'intercommunalité fasse l'objet d'une défiance des élus ruraux, particulièrement ceux des plus petites communes, les plus à même de souffrir des frustrations de l'action publique ? Nous proposons de nommer ce second paradoxe : *paradoxe de la gestion collective*.

A. Hirschman dans son analyse des motifs de «*sortie*» de l'arène publique permet de comprendre les raisons de cette hostilité relative face à l'intercommunalité : «*(...) Il peut également se produire que l'on obtienne un succès apparent mais qu'une fois triomphante, [que la] cause [défendue] apparaisse bien moins attirante qu'il n'avait semblé ; en parti-*

culier il arrive qu'elle acquiert une dynamique autonome et «déraille» par rapport à ce qu'en attendaient ses partisans de la première heure, voire qu'elle devienne un véritable monstre et, par exemple, «dévore ses propres enfants» (Hirschman 1995a, p. 162).

Comme faisant écho à ces propos, la représentation d'un «monstre administratif» est remarquable dans les entretiens menés auprès des maires. Ces derniers décrivent l'inéluctabilité de la dynamique intercommunale qui s'opère dans leur canton, évoquent leur sentiment d'une perte de pouvoir, et refusent parfois un tel état de fait.

Ce mécontentement peut, selon Hirschman (1995b), se manifester de trois manières :

- La *défection*, où l'individu cesse de coopérer, rompt la relation sociale parce qu'il ne la considère plus conforme à ses attentes de départ.

- La *protestation* ou prise de parole, grâce à laquelle la personne essaiera de réduire ou de faire disparaître son mécontentement, en pesant sur le système de relations, en tentant de changer les règles du jeu. Il continuera de coopérer mais de façon plus ou moins conflictuelle avec les autres membres de l'institution.

- La *loyauté* qui caractérise les personnes ne souhaitant pas ou hésitant à quitter l'institution à laquelle elles appartiennent.

G. Bajoit (1988, pp. 325-345) complexifie le schéma, critiquant cette dernière catégorisation, et distinguant parmi les «loyaux» :

- Les «*fidèles*» qui : «*adoptent une attitude de confiance qui consiste à patienter et à supporter le mécontentement, convaincus que les dirigeants en sont conscients, qu'ils font ce qu'ils peuvent et ne tarderont pas à trouver une solution*» (Bajoit, 1988, p. 328).

- Les «*apathiques*» qui quant à eux : «*ne désertent ni ne protestent et ne continuent à adhérer que par un mélange de résignation, de passivité, de repli sur soi*» (Bajoit, 1988, p. 328).

Les élus locaux, lorsqu'ils intègrent ces structures intercommunales, semblent naviguer entre les pôles de l'*«infidélité»* et de l'*«apathie»*, ne prenant qu'extrêmement rarement la parole sur le devant de la scène. Pourquoi alors l'inquiétude sous jacente, évoquée plus haut, ne se traduit-elle pas par davantage de réactions de sortie, ou de prise de parole ? Pourquoi certains maires semblent-ils, bon gré mal gré, irrémédiablement aspirés par la logique d'insti-

tution ? L'explication est à rechercher essentiellement dans l'idée de *«misère d'ajustement»*. Cette dernière conditionnant de deux façons la passivité désarmée des élus :

- Notre première hypothèse est que l'intercommunalité aménage des modalités de fonctionnement diminuant structurellement les défauts d'ajustement soulevés par le déroulement de l'action publique. Le maire parce qu'il gagne plus qu'il ne perd dans l'intercommunalité, choisit de sacrifier à ces façons de faire (les avantages sont surtout de l'ordre du matériel du fait qu'ils abaissent les coûts de l'action publique : effets d'échelle, de spécialisation ; alors que les désavantages relèvent plus largement de l'immatériel : sentiment de perdre son autonomie).

- Notre seconde hypothèse est que la misère d'ajustement, comme défaut de «*sens du jeu*» et du «*coup joué avec justesse*», se reproduit non plus dans la totalité du champ politique communal, mais reste confinée à l'intérieur même des structures intercommunales. La critique (ou la protestation) ne porte qu'à compter du moment où elle est réalisée dans les formes adéquates et légitimes pour le faire.

L'idée de légitimité implique qu'une critique n'est acceptable que si elle est acceptée, or protester ou quitter le collectif légitimement chargé de supporter du bien commun, et ce au nom de convictions (ex: souhaiter préserver son autonomie), sous-tend de mettre en danger (de la façon la plus évidente possible) sa propre «grandeur» dans le registre civique.

4. Du lien à la commune au paradoxe de la gestion collective

Jusqu'ici, nous ne nous sommes intéressés aux conditions de production de l'action municipale qu'au travers du prisme des ajustements, des attitudes à tenir pour que «tiennent» correctement les situations dans le déroulement de l'action. Considérant maintenant les conditions d'engagement dans la vie publique locale, il est important de noter que le maire d'une petite commune rurale est rarement parachuté par un parti sur une collectivité de ce type. Il bénéficie assez souvent de la qualité d'indigène. R. Bages et J. Y. Nevers (1997, p. 16) soulignent qu' : «*en dépit de l'accroissement de la mobilité de la population rurale, l'enracinement reste une caractéristique forte des maires ruraux : près de 70% au total ont une origine familiale dans la commune même. Y compris dans les communes*

périurbaines où c'est encore le cas [pour] 65%».

Qu'est-ce à dire des raisons de l'engagement dans la vie publique municipale pour un indigène de la commune ? D. Gaxie et P. Lehingue (1984, p. 29), mettent en exergue le fait que plus la taille de la commune décroît, plus les intérêts et les regards que portent les habitants sur le jeu politique s'inscrivent dans le cadre communal, les élections étant dans ce cadre : *«intégrées à l'univers familial et associées aux pré-occupations quotidiennes des habitants».*

Cette science politique des enjeux considérés importants par les individus selon le cadre spatial adopté est fondamentale. Aux yeux des habitants d'une commune rurale, l'action publique doit avant tout porter sur les *«petites choses»* de la vie quotidienne, éléments au moins partiellement structurants de la politisation et de l'engagement public dans la sphère politique locale. Le maire rural, idéal-typiquement incarné dans la figure du maire paysan, s'engage fondamentalement dans la commune pour sa commune. C'est parce que des personnes se sentent plus enracinées que n'importe quelle autre dans un *«terroir»*, sur lequel elles habitent, sont nées et/ou travaillent, qu'elles se sentiront particulièrement concernées par l'ensemble des affaires concernant *«leur»* village : *«dans l'ensemble de la population, la commune vient très nettement en tête des «lieux» auxquels on a le «sentiment d'appartenir». Cela est particulièrement marqué chez les agriculteurs et plus spécialement chez les plus âgés et les plus nantis. (...)*» (Hervieu B., Coulomb P., 1987).

A. M. Granié (1998, p. 184) décrit le caractère extrêmement familier du lien qui unit le maire avec le territoire communal et in fine (nous insistons sur ce point) avec les enjeux de l'action publique propres à ce territoire communal : *«la commune, lieu où l' élu exerce sa fonction, lieu qui a placé l' élu dans cette fonction participe très fortement à la construction de l'identité sociale et professionnelle de son maire (...)* La connaissance des lieux, des coutumes, des *«parlers»*, des manières de faire ... sont des atouts que les locuteurs et les locutrices mettent en avant pour garantir la gestion communale (...).

C'est dire que le sens investi par le maire dans son rôle et dans sa position s'incarne dans un cadre civique/domestique. Ce compromis peut-être défini comme l'association de registres d'actions différents dans l'accomplissement du *«devoir»* municipal : si le registre civique se fonde sur la prépondérance

accordée, par principe, aux collectifs, le registre domestique donne quant à lui une valeur primordiale aux relations personnelles entre les gens, et plus exactement aux relations de hiérarchie implicite. *«Les plus grands ont, dans le monde domestique, des «devoirs» (plus encore que des droits) à l'égard de leur entourage et, plus particulièrement, à l'égard de ceux qu'ils comprennent et dont ils sont, par conséquent, responsables»* (Boltanski, Thévenot, 1991, p. 214).

Dans ce registre domestique où prime la tradition et l'habitude, le renversement des hiérarchies en place, lorsqu'il est nécessaire, est mal vécu par l' élu ou le futur élu. Sur ce registre, un des maires interrogés avoue son malheur d'avoir dû supplanter son ancien instituteur à la tête de la municipalité. L'un des maires interviewés : *«j'suis arrivé là, j'avais onze ans donc y'a quarante ans que je suis sur la commune ... j'ai fait trois ans d'école, j'ai d'ailleurs pris la place... j'ai pas pris la place... j'ai détrôné mon ancien instituteur qui m'a fait l'école pendant 14 ans (...) pour moi, le plus dur ben ça a été d'affronter l'ancien maire, mon instituteur, mais bon ça c'est spécifique à...».*

Il faut dès lors analyser la manière dont l'intercommunalité vient s'agencer à ce répertoire civique/domestique caractéristique de l'action publique de la petite commune. Si selon R. Bages et J. Y. Nevers (1997, p. 38) : *«la coopération intercommunale est un fait bien enraciné dans la vie locale. Son rôle ne cesse de s'étendre. Une large partie des compétences communales est aujourd'hui assurée par des organismes intercommunaux»* ; les attitudes de résistance voire d'hostilité des élus de petites communes rurales face aux structures intercommunales n'en sont pas moins réelles.

Comment expliquer l'existence de cette réserve ambiguë face à l'intercommunalité - mécanique par excellence à briser les misères d'ajustement- là où devraient primer la loyauté indéfectible et l'adhésion la plus complète au collectif (l'intercommunalité permettant de diminuer structurellement les sources potentielles d'affects négatifs liés à l'action du maire en *«diluant»* la charge du bien commun sur plus d'individus) ? Peut-être par l'apparition d'une seconde forme de misères.

5. Les misères de déclassement (Voir schéma n°2)

5.1. Les figures du déclassement

L'hypothèse doit être posée de l'existence d'une deuxième forme de misère de position liée cette fois-ci à la perte d'autonomie de la gestion communale qu'orchestre l'intercommunalité, et rattachée au passage «forcé» pour le maire, d'une position dominante dans l'espace institutionnel local, à une position relativement dominée dans l'espace institutionnel élargi (qu'incarne la structure intercommunale). Nous nommons *misère de déclassement* ce deuxième type de misère de position. Elle est constitutive de frustrations d'une nature assez différente de celles précédemment évoquées, et se décline de deux manières :

- Nous posons que l'intercommunalité, en tant qu'elle rationne l'initiative, qu'elle empêche le libre cours caractéristique de l'action endogène, agit comme instance de limitation des possibilités d'engagement public. Le maire ne peut plus «se donner» pour sa commune, servir ses «familiers» comme il le voudrait (à la question de savoir quelle attitude tenir face à cette délégation des compétences, les élus adoptent fréquemment un lexique de la «perte» et/ou du «combat», craignent qu'on ne garde communes et maires que pour «faire de l'état civil»).

- Un élu: «(...) lorsqu'une commune qui a un budget relativement important et une voirie relativement saine et qui, à un moment donné, dit je veux faire un gros projet, je veux faire quelque chose d'important et pendant 1 an ou 2 je ne fais plus rien sur la voirie (...) le problème c'est qu'on ne peut plus le gérer comme on veut (...) moi je me bats pour qu'il n'y ait

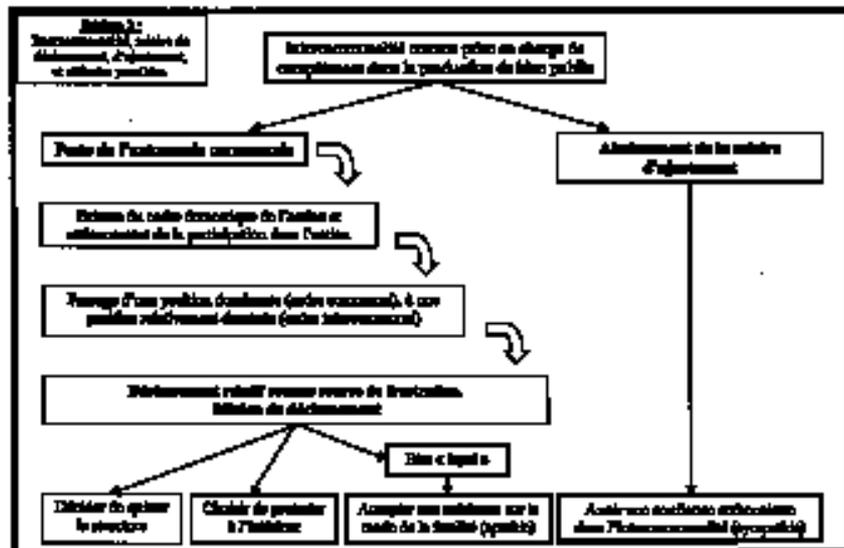
pas cette compétence voirie au niveau de l'intercommunalité (...) à terme ce sera la disparition des mairies. Pas disparition pure et dure parce que je pense qu'il va rester encore très très longtemps l'état civil aux mairies. C'est pas ce qu'il y a de plus intéressant de signer des fiches familiales d'état civil ou des fiches individuelles d'état civil, c'est pas très lucratif pour un maire, c'est pas très intéressant (...) mais si on doit garder des communes juste de... et un maire juste pour faire de l'état civil, moi j'suis pas d'accord puis je reste sur ma ferme».

La misère de déclassement est relative à ces frustrations ou déceptions nées du déclassement relatif dans l'espace institutionnel et de la limitation des marges de l'action.

- Enfin, cette frustration peut aussi être due à la brisure quasi définitive du cadre de gestion domestique qu'entraîne l'intercommunalité. Agissant largement à l'abri du regard des administrés, elle privilégie une gestion tournée vers le projet, le progrès et le développement, dont les systèmes de valeurs, largement basés sur l'efficacité technique et la rentabilité économique, n'entrent pas de manière évidente en correspondance avec une logique héritée du dit cadre domestique.

5.2. De la convenance personnelle à la convention : piste ethnographique d'un décalage

Les logiques anxiogènes inhérentes aux misères de déclassement sont liées aux modifications des contextes et des conjonctures de l'action publique locale. La transformation des configurations situationnelles est en effet saisissante selon qu'on considère l'espace communal ou intercommunal.



Dans le cadre de sa sociologie pragmatique, Laurent Thévenot a mis l'accent sur la variété des registres de l'«*action qui convient*» (Thévenot L., 1990). L'auteur établit la distinction entre la dynamique (ou le régime) de familiarité (Thévenot L., 1994)¹⁰ et la dynamique conventionnelle. Si la première suppose l'existence d'un rapport intime aux êtres d'un environnement situé, la seconde entraîne l'établissement de règles de l'action communes, contraignantes, recevant l'accord de l'ensemble des parties prenantes à une action. Quitter le conseil municipal pour intégrer l'arène décisionnelle intercommunale revient, pour un maire rural non professionnel de la politique, à délaisser un environnement quasi-domestique¹¹ où il a déposé toute une série de repères et d'indices extrêmement personnalisés pour s'acquitter de sa tâche dans les meilleures conditions (il sait où trouver les dossiers, qui contacter en cas de problèmes, il parle le même langage que ses conseillers municipaux), au profit d'une sphère d'intervention au sein de laquelle - l'hétérogénéité sociale et politique des personnels aidant - les exigences d'identification commune des outils et des problèmes, les impératifs de traitement équitable, de coopération et de coordination sous tendent une nouvelle disposition - parce que plus rigoureuse et impersonnelle - des équipements linguistiques et instrumentaux.

A titre d'exemple, tout le monde doit parler la même langue. Les sous-entendus, raccourcis ou facilités langagières - au risque de n'être compris que par les initiés - sont remplacés par un vocabulaire plus «noble», c'est-à-dire plus formel et plus technique, socialement défini comme identifiable par tous et communément accessible (il est autant censitaire que le premier mais appartient à la langue perçue comme convenable, c'est-à-dire à la langue des dominants culturellement, et souvent - les deux traits sont liés - politiquement). Les façons de faire et d'être, considérées comme légitimes et normales, se substituent à l'idiosyncrasie des dispositions et dispositifs habituels de chaque maire à l'échelle de sa commune. Les élus ruraux non professionnels de la politique se trouvent fréquemment troublés par de tels entourages dits «*conventionnels*», ils se sentent perdus et se cantonnent alors au rôle de simples spectateurs.

Nous soulignons que les principales difficultés d'adaptation se concentrent sur les insécurités et les inconforts linguistiques. Ainsi le maire d'une commune de 600 habitants du Sud Essonne, extrême-

ment actif dans son village, avoue pourtant, lorsqu'il siège dans le Syndicat Intercommunal d'Etudes et Programmation du canton (récemment monté sur la base un projet de site d'activités), ses nombreuses difficultés pour comprendre le vocabulaire ardu des aménageurs. Pour cette raison il préfère faire confiance aux techniciens, plutôt que de risquer de se montrer «*déconnant dans la réflexion*», et évoque leurs «*mots bizarres*». Les modifications structurelles affectant la fonction mayorale à tous les niveaux que ce soient, stigmatisent la transition incontournable, difficilement vécue par nombre d'élus ruraux, d'un ethos du dévouement vers un ethos de la compétence¹².

Conclusion

La modernité politique prescrite, en développant par la bande une idéologie du projet¹³, a placé des logiques d'efficacité, de productivité au cœur même des dispositifs d'action publique. L'ensemble des profits affectifs (le prestige, la reconnaissance née de l'ancienneté et de la permanence) traditionnellement associés à l'occupation de la position mayorale à l'échelle d'un village, se sont vus peu à peu sapés par la démultiplication des atteintes à l'estime de soi¹⁴ générées par l'inscription presque contrainte des maires ruraux dans des réseaux à la complexité croissante (Boltanski, Chiapello, 1999,

¹⁰ Voir aussi L. Thévenot (2001) pour une version synthétique de ses travaux sur la théorie des régimes d'action.

¹¹ Nous restons prudents avec l'usage du terme «*domestique*», car si les maires les plus expérimentés ont appris à gérer dans de bonnes conditions leur fonction, cette expérience n'exclut aucunement la survenance de troubles anxigènes ponctuels (nous rappelons là, que les souffrances d'ajustement sont des souffrances de position, c'est à dire structurelles et non directement liées à la personne qui occupe la position mayorale. Elles peuvent donc être régulées, mais jamais éliminées).

¹² Voir, pour ses effets d'analogie, l'article de J.N. Retière (1994).

¹³ Alain Bourdin (2000, p. 154) affirme par exemple que de plus en plus de personnes «*imaginent l'action publique comme un emboîtement de projets, et l'on peut se demander si celui-ci ne va pas devenir le modèle unique pour l'action*».

¹⁴ Au sens d'un jugement sur soi impliquant un sentiment de supériorité par rapport à certaines catégories d'êtres, et un sentiment d'infériorité par rapport à d'autres, comme l'explique P. Braud (1996).

p. 154-192) de politique publique qui, s'ils sont seuls aptes à produire de l'action complexe, sont autant d'occasions pour la personne de se voir prise en défaut, d'éprouver son infériorité relative dans son commerce quotidien avec les personnes et les choses de son environnement institutionnel d'inscription¹⁵.

Ne faudrait-il pas aborder de façon moins mécanique et plus humaniste les enjeux politiques locaux d'aujourd'hui ; tenter de rendre à l'affect sa place dans l'étude de l'action publique, en réhabilitant la dimension anthropologique de l'agir municipal au travers des notions de misères de position ? Par ailleurs, sans vouloir dresser un état critique détaillé de la science politique telle qu'elle se pratique en France, force est de constater tout de même que celle-ci semble avoir délaissé ces vingt dernières années deux grands champs d'investigation.

Tout d'abord, celui du «rural». On peut qualifier la déprise des problématiques ruralistes en science politique comme «générale», hormis ce qui concerne certains laboratoires comme le «LADYSS» à Paris, «Dynamiques Rurales» ou le C.E.R.T.O.P à Toulouse et quelques autres qui continuent d'investir les grandes thématiques afférentes à l'espace rural. Si on peut imputer cette situation à la disparition progressive des attributs objectifs qui permettait jusque là de discriminer, avec clarté, le rural de l'urbain, il n'en reste pas moins particulièrement difficile aujourd'hui, lorsqu'on suit un cursus de science politique, de proposer à son directeur de recherche un sujet prenant pour motif d'inquiétude la vie politique villageoise. Ce mouvement de retrait des politistes n'a peut-être, en réalité, pas suffisamment tenu compte du fait que le «rural» s'inscrivait de plus en plus aujourd'hui non plus tant dans les propriétés physiques de l'espace habité, mais dans les cartes mentales des acteurs vivant en périphérie, proche ou lointaine, des unités urbaines.

La seconde raison de la désertion se trouve dans l'évolution des institutions françaises locales. En effet, la plupart des problématiques «chaudes» de la science politique (comme la question intercommunale) ont été soulevées sur la base d'expériences institutionnelles avant tout localisées, pour des raisons organisationnelles évidentes, dans les grandes

villes; les espaces ruraux devenant alors - en tout cas dans l'immédiat - hors de propos dans l'optique du progrès de la connaissance scientifique des institutions. Il en va de même s'agissant des analyses de l'activité politique. Etudier la professionnalisation du personnel politique et décrire les multiples «facettes» du métier (Politix, *Le métier d'élu. Jeux de rôle*, n°28, 1994 ; Fontaine J., Le Bart C. (1994), sous tendent de concentrer la focale sur le «laboratoire urbain».

Enfin, les thèmes majeurs des études ruralistes «classiques» (l'agriculteur et le maire rural) ont été l'objet d'une véritable reconversion scientifique (la transcendance s'est opérée avec l'émergence des problématiques scientifiques attenantes à la gestion de l'environnement ou à la montée en puissance du *concernement* écologique). Toujours est-il que la prise en compte de la dimension affective n'est généralement pas très prise en compte dans l'analyse de l'activité politique en tant qu'elle livre la scientificité de la discipline politiste ou sociologique à un risque de mélange des genres assez peu légitime académiquement. Le fait est que la considération faite aux déterminants «sentimentaux» de la pratique sociale d'un maire menace toujours de tomber, et de faire tomber ses auteurs, dans une dérive essayiste, échappant aux codes de la démarche scientifique standard.

Pourtant, si l'exigence de falsifiabilité des énoncés produits est - nous l'admettons bien - moins aisée qu'ailleurs, il n'en demeure pas moins que nous avons senti comme une sorte d'«urgence», au demeurant tout à fait intime, à livrer et à traduire aussi rigoureusement et passionnément que possible, l'impression aiguë - et non relayée - d'une certaine détresse que nous ont laissée un certain nombre de maires ruraux, lors de nos entretiens.

Xavier Cinçon
xaviercincon@ifrance.com

Daniel Julien
daniel.ju@wanadoo.fr

André Kamga
andre.kamga@yahoo.fr

¹⁵ *Des élus importants, des fonctionnaires des administrations déconcentrées qui en connaissent beaucoup plus que lui sur le management de projet, ...*

Références

- Bages R. Nevers J. Y. (1997), *Les municipalités des petites communes face à la diversification du milieu rural. Enquête de la région Midi Pyrénées*, Toulouse, Maison de la Recherche UTM.
- Bajoit G. (1988), «Exit, voice, loyalty ... and apathy», *Revue Française de Sociologie*, Avril-juin, 325-345.
- Boltanski L. (1990), «Ce dont les gens sont capables» in *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), «La formation de la cité par projet» in *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 154-192.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la Justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1981), «La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique» ARSS, n°36-37, fév.-mars.
- Bourdieu P. (1990), «Droit et passe droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements», A. R. S. S, n°81-82.
- Bourdieu P. (1993), (dir.) *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- Bourdin A. (2000), *La question locale*, Paris, PUF.
- Braud P. (1996), *L'émotion en politique*, Paris, FNSP.
- Fontaine J., Le Bart C. (1994), (dir.) *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques.
- Gaxie D. (1997), (dir.) *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan.
- Gaxie D. (1997), «Stratégies et institutions de l'intercommunalité» in *L'intercommunalité. Bilans et perspectives*, Paris, PUF-CURAPP.
- Gaxie D., Lehingue P. (1984), *Enjeux municipaux*, Paris, PUF CURAPP.
- Goffman E. (1973), «La représentation frauduleuse» in *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
- Granié A. M. (1998), «Paroles d'élus, images du territoire. Réflexion sur les représentations que les maires ont de leur territoire», W. P. Journée régionale de l'ARF, Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leur territoire aujourd'hui ?, Mars, Toulouse, Actes, U. T. M.
- Granié A. M. (1995), «Mécanismes de production et de reproduction de l'identité communale en milieu rural», W. P. colloque Territoires ruraux et frontières, Février, Dijon.
- Grunberg G., Schweisguth E. (1996), «Bourdieu et la misère : une approche réductionniste» in *Revue Française de Science Politique*, n°46.
- Hardy J. (1998), *Les collectivités locales*, Paris, La Découverte.
- Hervieu B., Coulomb P. (1987), «Anciennes et nouvelles références territoriales», colloque A.F.S.P. Les agriculteurs et la politique, Paris, FNSP, pp. 519-520.
- Hirschman A. O. (a) (1995), «Les frustrations de la participation à la vie publique», *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard.
- Hirschman A. O. (b) (1995), *Défection et prise de parole*, Paris, Ed. Fayard.
- Juhem P. (1994), «Un nouveau paradigme sociologique ? A propos du modèle des économies de la grandeur de Luc Boltanski et Laurent Thévenot», *Scalpel*, vol.1 1-21.
- Kayser B. (1990), *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin.
- Martuccelli D. (1999), *Sociologies de la modernité*, Paris, Gallimard.
- Mayer N. (1995), «L'entretien selon Pierre Bourdieu» *Revue Française de Sociologie*, avril-juin.
- Moquay P. (1998), *Intercommunalité et société locale*, Paris, L'Harmattan.
- Retière J.N. (1994), «Etre sapeur-pompier volontaire. Du dévouement à la compétence» *Genèses*, n°16, juin.
- Thévenot L. (1990), «L'action qui convient» in Pharo P, Quéré L., *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Ed. EHESS.
- Thévenot L. (1994), «Le régime de familiarité. Des choses en personnes», *Genèses*, n°17.
- Thévenot L. (2001), «Pragmatic regimes governing the engagement with the world» in Knorr-Cetina K., Schatzki T., Savigny Eike V. (eds.), *The Practice Turn in Contemporary Theory*, London, Ed. Routledge.